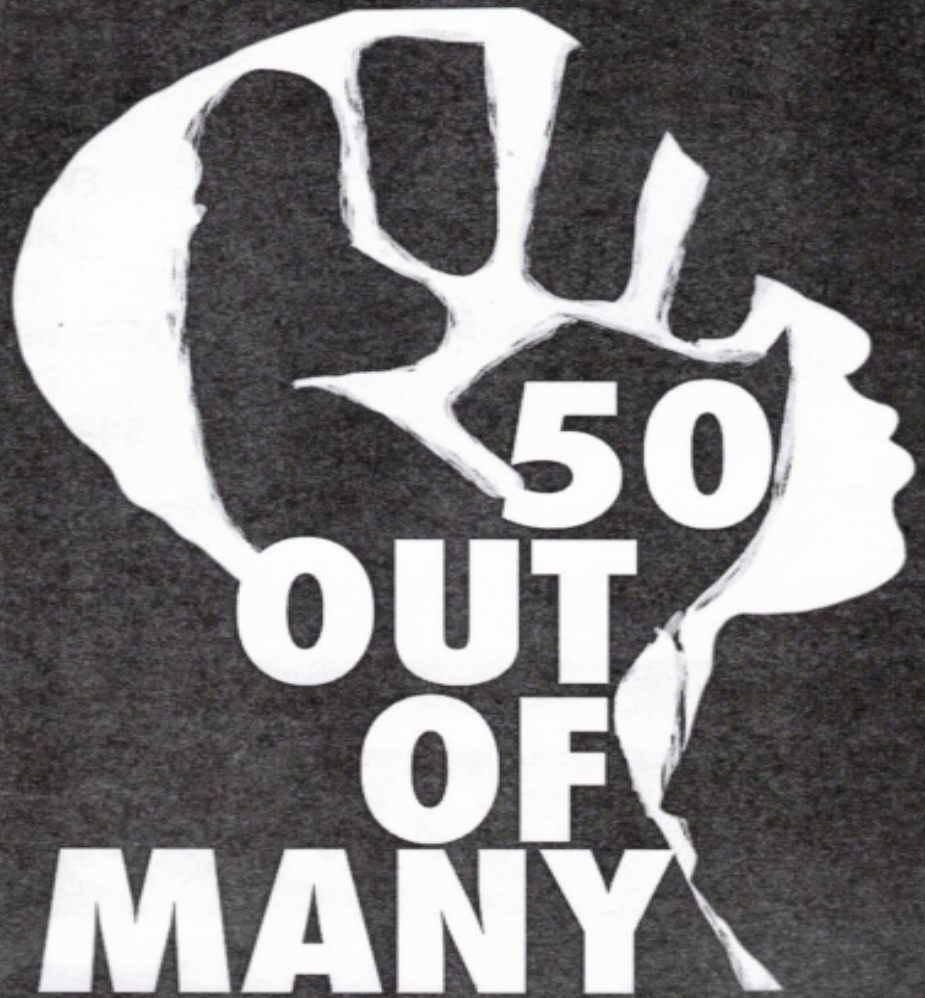


**#FREETHEBOYS**

**SOLIDARITY**

**FREEDOM**

**JUSTICE**



**Récits témoignages et analyses sur la situation  
des prisonniers soudanais en Grèce  
Traduction amatrice en langue française**

50 Out of Many (50 parmi tant d'autres) est un groupe de solidarité qui soutient les personnes détenues soudanaises injustement accusées d'être des passeurs.

Une partie de leur action consiste à briser l'isolement que constitue l'emprisonnement, à trouver des moyens de soutenir plus de personnes enfermées en attendant leur procès, à organiser des événements pour attirer l'attention sur cette situation, à mettre en place un réseau avec d'autres formes de solidarité, à assister aux procès et à surveiller ce qu'il s'y passe, à lever des fonds pour soutenir les besoins des personnes en prison (comme par exemple, les frais d'avocat·e·s), et à les soutenir à leur sortie.

Stop à la criminalisation des personnes en mouvement

**50 OUT OF MANY**

Stop à la criminalisation des personnes en mouvement

**LIBERTE POUR TOU·TE·S**

Stop à la criminalisation des personnes en mouvement

**LIBERTE POUR TOU·TE·S**

# **RÉCIT DE PERSONNES ENFERMÉES EN GRÈCE EN TANT QUE PASSEUR·EUSE·S**

Stop à la criminalisation des personnes en mouvement

**LIBERTE POUR TOU·TE·S**

# PEOPLE ON MOVE- NOT SMUGGLERS

Aujourd'hui, plus de 2200 personnes sont enfermées en Grèce, en étant accusées d'être des passeur·euse·s. Elles sont jugées dans des procès expéditifs, sans avoir accès ni à un interprète correct, ni à une défense juridique.

Parmi ces personnes, plus de 200 jeunes soudanais sont en prison en Crète.

Dans cette brochure, vous pourrez trouver quelques unes de leurs histoires.

# HOMAYOUN SABETARA

Ce père de famille réfugié a été arrêté par la police des frontières grecque il y a trois ans et a été inculpé comme passeur. Mais Homayoun est loin d'être un criminel. Il cherchait à se faire protéger et il voulait rejoindre ses enfants à Berlin. Comme il n'existe pas de voies légales et sécurisées vers l'Europe, il a dû prendre la route dangereuse vers la Grèce, via la Turquie. En 2021, il s'est retrouvé coincé dans une forêt près de Thessalonique, avec un groupe d'autres réfugié·e·s. Le passeur lui a mis la pression : soit Homayoun conduisait la voiture le long de la frontière, soit tout le monde mourrait dans cette forêt. Homayoun n'a pas eu le choix. Grâce à une équipe d'avocat·e·s dévoué·e·s, financée à l'aide de dons, Homayoun a pu se défendre et il a finalement été acquitté fin septembre 2024.

Ce jugement a été un grand succès pour tou·te·s ceux qui se sont battu·e·s pour que justice lui soit rendue et il montre l'importance des groupes de solidarité et de l'aide juridique.

En 2024, il y a eu un naufrage au large de la côte de Samos lors duquel quatre personnes ont perdu la vie, le jour même de l'audience de Homayoun Sabetara à Thessalonique. Cela pourrait constituer un lien intéressant avec l'histoire de ce garçon, dont l'arrestation a eu lieu en même temps que le dénouement heureux de la situation d'Homayoun. Ce garçon de 21 ans a grandi dans un camp de réfugié près du Darfour et il n'avait ni famille, ni argent. Il a donc accepté de prendre la barre du bateau, pour ne pas payer sa place à bord. On peut s'attendre à ce qu'il passe encore plusieurs mois en prison, dans l'attente de son audience. Si le ministère public va jusqu'au bout et obtient ce qu'il veut, il pourrait même finir le restant de ses jours derrière les barreaux, puisqu'il risque une peine de 375 ans de prison.

L'équipe de Samos le représentera et se battra pour qu'il soit libéré.

# BADA RUMAN STEVEN

Je m'appelle Bada Ruman Steven. J'ai 19 ans et je viens du Soudan. J'ai quitté mon pays en 2023 à cause de la guerre. Après avoir perdu nos parents lors des conflits, mes deux sœurs et moi-même avons fui vers l'Égypte. Cependant, la vie en Égypte était extrêmement difficile. Nous ne pouvions pas travailler là-bas et nous ne pouvions pas subvenir à nos besoins. J'avais l'habitude de laisser mes deux petites sœurs chez un voisins et moi je dormais dans la rue, parce que je ne pouvais pas payer le loyer. Parfois, j'avais faim pendant plusieurs jours. À cause de cette situation désespérée, j'ai décidé de partir vers la Libye, en espérant arriver jusqu'en Europe à l'aide de passeurs. En Libye, j'ai travaillé en tant qu'homme de ménage pendant un an, mais quand j'ai voulu partir, ils m'en ont empêché et ont refusé de me payer. Quand j'ai réussi à m'enfuir, ils se sont mis à ma recherche. Je savais que s'ils me trouvaient, ils allaient me tuer. Après cela, j'ai rencontré l'intermédiaire d'un passeur qui a accepté de m'emmener vers l'Europe pour la moitié du prix, mais seulement à une condition : je devais avoir la responsabilité de tenir le téléphone GPS pendant la traversée. J'ai accepté, parce que risquer ma vie en mer me semblait une meilleure option que mourir en Libye. Avant le départ, ils nous auraient tué devant tout le monde. Ils ne nous ont donné que quelques instructions de base sur la façon de tenir la barre du bateau, puis ils nous ont envoyé en mer, vers l'Europe. Quand on est finalement arrivé sur la côte, j'ai cru que j'arrivais au bout de mes peines et que j'allais enfin pouvoir m'occuper de mes sœurs. Mais ce rêve n'a même pas duré une seule heure : la police m'a arrêté et m'a envoyé en prison. Depuis ce jour, j'ai perdu tout contact avec mes deux petites sœurs. Cela fait six mois que j'ignore si elles vont bien.

Tout ce que j'ai fait, je l'ai fait pour survivre, pas parce que je suis un criminel. Tout ce que je voulais c'était un endroit où être sain et sauf et où pouvoir dormir en paix. Je ne suis pas un criminel, je suis une victime de la guerre.

# MASOR ALSANOSI

Je m'appelle Nasor Alsanosi. J'ai 17 ans et je viens du Soudan. En avril 2023, la guerre dans mon pays a détruit ma vie. J'ai perdu la moitié de ma famille : mes parents, mon grand frère et deux de mes sœurs. Alors que le conflit s'envenimait, des garçons âgés entre 15 et 17 ans étaient recrutés de force dans les milices armées. Je n'ai pas eu d'autre choix que de m'échapper. J'ai fui vers la Libye, en espérant survivre et retrouver le reste de ma famille, mais je n'ai pas réussi à les retrouver. La vie en Libye n'était pas sûre. Il y a là-bas des mafias et des groupes armés qui capturent les gens, juste pour de l'argent, et même quand tu travailles, ils refusent souvent de te payer. J'ai travaillé dans le bâtiment, et c'est avec beaucoup de difficultés que j'ai pu mettre de côté seulement des petites sommes de monnaie libyenne, en espérant rejoindre un jour l'Europe et vivre en sécurité. Un jour, j'ai réussi à trouver l'intermédiaire d'un passeur, dans un quartier soudanais. Je l'ai payé et il m'a emmené dans un lieu de stockage où il y avait d'autres migrants retenus. Après quelques jours, ils nous ont emmenés à la mer et ils nous ont forcés à monter sur un bateau bondé. À ce moment, ils ont pointé leurs pistolets sur nous et nous ont crié : « si vous ne conduisez pas ce bateau, nous allons vous tirer dessus ». J'ai eu de la chance de ne pas être désigné capitaine, mais nous étions tou·te·s coincé·e·s et impuissant·e·s. Nous avons passé deux jours en mer, sans avoir assez à manger ni à boire. Tout le monde était épuisé, angoissé et terrifié. Quand nous avons enfin atteint la Grèce, j'ai cru que ça irait. Mais plutôt que de recevoir une protection, j'ai été arrêté et j'ai été jeté en prison, avec des adultes qui avaient commis des crimes ou des meurtres. Tout ce que j'ai toujours voulu, c'était venir en Europe, de vivre en paix, sans peur, et de chercher ma famille disparue. Je ne suis pas un criminel, je suis une victime de la guerre. Où sont les droits humains ? J'ai grandi avec l'idée que l'Europe était connue pour sa justice et son humanité.

S'il-vous-plaît aidez nous, aidez les garçons soudanais réfugiés. Nous sommes innocents.

# CHOL HANI ZACHERIA

Je m'appelle Chol Hani Zacheria. J'ai 17 ans et je viens du Soudan. J'ai été obligé de fuir le Soudan avec ma famille en 2023, à cause de la guerre et nous sommes partis en Égypte, en cherchant à nous mettre en sécurité et en fuyant les balles. J'ai deux sœurs et deux frères, mais la vie en Égypte était extrêmement dure, aucun moyen de trouver un travail pour s'acheter à manger ou pour payer un loyer. Ma mère a travaillé très dur, presque tout le mois, avec seulement quatre jours de repos. Mon grand frère était dans un fauteuil roulant après s'être fait tirer dessus pendant la guerre. C'est pour cela que j'ai décidé de partir en Libye où j'ai travaillé pendant une année en tant que nettoyeur de rue et où j'ai réussi à réunir 15000 dinars Libyens pour payer des passeurs afin d'arriver jusqu'en Europe. Mais plutôt que de trouver la liberté, j'ai été emmené dans un repaire des passeurs qui ressemblaient à un entrepôt. Je suis resté là-bas deux mois avec les autres passagers, sans qu'il n'y ait assez d'eau et de nourriture pour tout le monde et parfois on abusait de nous. Un soir, ils nous ont emmené à la mer, et le bateau a pris le large en direction de l'Europe. J'étais terrifié à l'idée de mourir en mer et je ne savais pas si nous allions survivre. J'étais la personne la plus jeune à bord. Quand nous sommes arrivés en Grèce, la police m'a arrêté et m'a accusé d'être le capitaine du bateau, alors même qu'ils savaient que je n'avais que 17 ans. Ils m'ont mis en prison avec des vrais criminels et meurtriers, âgés entre 18 et 21 ans, bien plus vieux que moi. Quand ma mère a appris que j'étais en prison et que je risquais d'y passer 7 à 10 ans, elle a fait une crise de panique et elle en est morte. J'étais venu en Europe pour l'empêcher de souffrir de la faim, mais à la place, je l'ai perdue. C'était mon rêve qu'elle puisse être fière de moi, mais aujourd'hui j'ai perdu le contact avec toute ma famille, mes deux sœurs et mes deux frères. Je suis en train de sombrer et je perds espoir un peu plus chaque jour.

J'envoie ce message aux associations humanitaires partout dans le monde. Nous ne sommes pas des criminels, nous sommes des enfants de la guerre et de la destruction à la recherche d'un endroit sûr où nous pourrions être protégés. Liberté pour les garçons soudanais emprisonnés en Grèce.

22.09.25 CHANIA  
5 CASES  
13 DEPENDANTS

SKETCHES BY LOUISE TRUC



Stop à la criminalisation des personnes en mouvement

**LIBERTE POUR TOU·TE·S**



22.09.25  
CHANIA



22.09.25 CHANIA

Stop à la criminalisation des personnes en mouvement

**LIBERTE POUR TOU·TE·S**

Extraits de l'article  
*Criminalizing the  
facilitation of freedom of  
movement : introduction*

- Criminalisation de l'aide à la liberté de  
circulation, une introduction

Par Camille Gendrot, Deanna Dadusc, le réseau Captain Support et  
le Feminist Autonomous Centre for research (FAC, centre de  
recherche autonome féministe)

Stop à la criminalisation des personnes en mouvement

**LIBERTE POUR TOU·TE·S**

Depuis une vingtaine d'années, de Palerme à Douvres, de Lesbos à Berlin, toute personne qui aide à la liberté de circulation et qui agit en ce sens en dehors des structures gouvernementales doit faire face à différentes formes de criminalisation.

Que ce soit dans les pays du Sud global ou dans ceux du Nord global, les États ciblent tous les moyens de se déplacer, à travers leurs efforts pour mettre en place des mesures de criminalisation, dans le but de contrôler les déplacements : depuis les personnes qui facilitent les traversées, les interprètes ou les intermédiaires, ou bien les personnes qui fournissent une aide, de la nourriture ou un abri aux membres de leur communauté sur la route, jusqu'aux moyens de transports, y compris bateaux ou camions.

Alors qu'une grande partie de l'attention est tournée vers la criminalisation des personnes européennes, souvent blanches, qui agissent en solidarité avec les personnes qui se déplacent, les « sauveurs des migrants », les « solidaires » et les « sauveteurs », y compris les capitaines et les équipages de bateaux de recherche et de sauvetage, seulement peu d'attention est donnée aux personnes, souvent elles-mêmes en train de se déplacer et qui agissent pour faciliter la liberté de circulation, souvent en solidarité les unes avec les autres (Dadusc and Mudu, 2021).

Bien qu'on s'intéresse fréquemment à ces deux problématiques de manière séparée, la première devenant l'objet de campagnes de solidarité visant à la décriminalisation des défenseur·euse·s des droits humains, on ne peut pas comprendre l'une sans l'autre. La criminalisation de ces deux groupes différenciés fait partie d'un même continuum de violence et détourne l'attention de la violence

Stop à la criminalisation des personnes en mouvement

**LIBERTE POUR TOU·TE·S**

structurelle des frontières en étant intégrée à la fabrication d'un apartheid racial en Europe et au-delà. Différencier celles et ceux qui sont criminalisé·e·s pour être en solidarité avec les personnes en mouvement elles-mêmes perpétue les structures de pouvoir et le problème du saveur blanc, où la vie et la liberté des personnes blanches sont situées au-dessus et ont plus de valeur que celles des autres.

La criminalisation de la solidarité envers et entre les personnes en mouvement est une des composantes clés de la violence des frontières. Les personnes en mouvements risquent des peines de prison extrêmement longues, à l'issue de procès arbitraires. Accusé·e·s d'être des « passeur·euse·s » ou d'« aider à l'entrée irrégulière », ils et elles sont les premières cibles de la violence carcérale du régime des frontières, et font face à des poursuites pénales allant de six mois à la prison à perpétuité. C'est le cas des capitaines de bateaux, parmi d'autres personnes, qui se retrouvent à risquer leur vie, en conduisant des embarcations de fortune à travers la mer Méditerranée, la mer Égée, la Manche ou l'océan Atlantique. Pour autant, ces personnes sont rarement soutenues par des campagnes ou des manifestations, en tout cas moins souvent que des militant·e·s européen·ne·s blanches qui risquent d'être criminalisé·e·s pour du sauvetage en mer ou pour avoir agi en solidarité.

En se focalisant sur l'aide en tant que pratique, qui elle-même devient l'objet de la criminalisation, plutôt que sur les acteur·ice·s, alors on peut mettre en lumière que la plupart des formes d'aide sont le résultat de la création des frontières et de la criminalisation de la migration qui en suit, et qu'elles en sont une nécessité qui en

Stop à la criminalisation des personnes en mouvement

**LIBERTE POUR TOU·TE·S**

découle. Bien que chacun de ces acteurs soit affecté de manière différente par la criminalisation, la notion d'« aide » nous permet de mettre l'accent sur ce continuum de la criminalisation, sans établir une distinction entre la personne militante elle-même migrante, la personne qui accueille, celle qui vient secourir, ou celle qui conduit le camion ou le bateau.

Les associations et les organisations de la société civile telles que Captain Support, ARCI Porco Rosso, Watch-the-Med Alarm Phone, borderline-europe, Legal-Centre Lesvos, Clinica Legale Roma Tre, Aegean Migrant Solidarity et la campagne El Hiblu, mènent des recherches pour analyser les manières dont sont criminalisées les personnes en mouvement, en particulier les capitaines des bateaux. Ces recherches se basent sur un engagement actif auprès des communautés migrantes et produit à la fois une analyse théorique, mais aussi une connaissance pratique pour pouvoir soutenir les personnes criminalisées, à travers une aide et des conseils juridiques, ainsi qu'en fournissant des informations utiles pour empêcher leur criminalisation. Dans cette série thématique, en collaboration avec les différentes associations mentionnées ci-dessus et qui forment le réseau Captain Support, nous cherchons à déconstruire la manière dont l'aide à l'entrée est souvent comprise à travers des cadres centrés sur l'État. Dans ces interventions, nous voulons nous intéresser aux multiples implications des politiques de criminalisation, les implications discursives, politiques et légales, tant sur le plan local qu'à l'échelle européenne. Nous produisons collectivement un contre-narratif à celui qui décrit les violences et les coercitions des passeurs, qui s'exerceraient contre des victimes décrites comme vulnérables, qui dans cette logique devraient être protégées par les États à travers le renforcement des frontières.

Stop à la criminalisation des personnes en mouvement

**LIBERTE POUR TOU·TE·S**

Les frontières et le régime des frontières sont des institutions punitives et carcérales : elles nécessitent la criminalisation et l'exploitation des personnes en mouvement afin de créer des régimes d'immobilité. Il faut évidemment reconnaître que les personnes font face à des violences interpersonnelles pendant leurs traversées, mais il faut également contextualiser celle-ci dans un cadre global de violence et de coercition provenant des régimes d'inégalités et d'immobilité. La constitution de l'aide comme crime violent est le résultat d'un régime aux frontières punitif et carcéral qui rend les personnes qui aident les traversées coupables de la violence des frontières. Cela masque ainsi la dimension politique de ces pratiques qui se constituent comme transgressions, refus, actes de défiance et non-respect de la logique du régime des frontières.

En nous appuyant sur des travaux de recherche critique sur la criminalisation des personnes en mouvement qui agissent en solidarité les un·e·s avec les autres, ou qui s'aident mutuellement dans leurs traversées (Spener 2011, Sanchez 2017, Keshavarz and Khosravi 2022, Mengiste 2018, Sanchez 2017), nous pouvons redéfinir l'aide comme un service, qu'il soit payé ou non, fournis par des acteur·ice·s communautaires qualifié·e·s, ou bien par des réseaux hétérogènes, dans le contexte du régime violent des frontières. Plutôt qu'une pratique violente, l'aide peut être comprise comme un ensemble de pratiques informelles et souvent rendues illégales, et de stratégies basées sur un échange de connaissances et de ressources, pour soutenir les personnes qui empruntent des routes militarisées et dangereuses (Mengiste 2018). Connus sous différentes dénominations tels que pilotes, capitaines, conducteurs, co-passagers, ou bien agents et intermédiaires, les personnes qui aident sont souvent perçues par les communautés des personnes

Stop à la criminalisation des personnes en mouvement

**LIBERTE POUR TOU·TE·S**

en mouvement comme des prestataires de services, des guides experts, des amis, des personnes en solidarité mutuelle, et parfois des héros, plutôt que des criminels violents qui profitent des personnes migrantes, dont la vulnérabilité est construite à travers des catégories racialisées et genrées (Achilli 2018, Spener 2011, Zhang et al 2018).

Le fait de se déclarer innocent est souvent central dans la bataille juridique au sein de la défense contre la criminalisation des capitaines de bateaux et autres personnes qui aident. Le narratif de l'innocence en opposition à la culpabilité peut être juridiquement utile dans la défense d'individus qui risquent des années de prison, mais ce narratif peut être problématique dans une perspective politique et juridique plus large. Politiquement, partir du principe qu'il y a des personnes qui aident qui sont innocentes ou coupables revient à adopter le point de vue et la logique du régime des frontières. Cela légitime l'intervention violente des États et des autorités européennes et efface leur responsabilité et leur obligation de rendre des comptes sur la production de la violence, de la mort et de la souffrance à la travers la création même des frontières. De plus, le processus et le continuum de la criminalisation n'est pas seulement un outil d'incarcération, c'est aussi une tentative de dépolitiser les luttes contre les frontières tout en affaiblissant toute forme d'auto-organisation et de solidarité entre personnes migrantes. Dans cette perspective, nous voudrions prendre de la distance avec l'évaluation de l'innocence ou de la culpabilité et du fait ou non de mériter la criminalisation.

Stop à la criminalisation des personnes en mouvement

**LIBERTE POUR TOU·TE·S**

À partir de là, nous souhaitons ensuite tisser des liens, ainsi que des solidarités entre toutes celles et ceux qui aident à la liberté de circulation et qui sont criminalisé·e·s pour cela, plutôt que d'adopter une distinction entre les bonnes et les mauvaises personnes aidantes. Dans cette perspective, nous pouvons développer une analyse décoloniale et abolitionniste où l'abolition des frontières devient le processus indispensable à la dépénalisation de toute forme d'aide à la migration.

Stop à la criminalisation des personnes en mouvement

**LIBERTE POUR TOU·TE·S**

Extraits de l'article  
*Imprisonnement of boat  
drivers in Greece –  
examples from Lesbos*

- Emprisonnement des capitaines de  
bateaux en Grèce – exemples depuis  
Lesbos

Par Captain Support Greece

Stop à la criminalisation des personnes en mouvement

**LIBERTE POUR TOU·TE·S**

En 2002, la directive de l'Union Européenne 2002/90/EC a forcé tous les États membres de l'Union Européenne de créer le délit d'aide intentionnelle à l'entrée ou au passage d'une personne à travers une frontière – que la personne reçoive ou non une compensation financière ou matérielle pour le passage et qu'il s'agisse d'une personne migrante sujette à un réseau de passeur·euse·s ou non. Cela a été intégré dans la législation grecque à travers la loi 4251/2014. En pratique, cela signifie que n'importe quelle personne qui tiendrait la barre d'un bateau ou d'un canot pneumatique de personnes migrantes, depuis la Turquie jusqu'à la Grèce, pourrait être poursuivie en tant que passeur·euse, quelle que soit la raison qui ait mené à embarquer sur le bateau ou à tenir la barre, ce qui rentre en contradiction avec le protocole des Nations Unies contre le trafic de migrant·e·s et la convention de Genève relative au statut des réfugié·e·s. En ce qui concerne les peines encourues à cause de cette loi de 2014, la Grèce fait partie des plus sévères parmi les pays européens ayant légiféré sur l'aide à l'entrée irrégulière. Par exemple, l'accusation habituellement requise contre les capitaines présumé·e·s des bateaux est un délit grave qui fait encourir une peine de prison de 10 ans, ainsi que 15 ans d'emprisonnement supplémentaire pour chaque personne transportée à travers une frontière et dont la vie aurait été présumément mise en danger.

Pour chaque bateau de migrant qui arrive en Grèce depuis la Turquie, au moins une ou deux personnes pourrait risquer des accusations de trafic selon ces poursuites et les garde-côtes ainsi que la police interrogent régulièrement les personnes en mouvement pour identifier celles et ceux ayant conduit les bateaux. Depuis 2015, avec l'augmentation du nombre d'arrivées en bateau, de la Turquie à la Grèce, avec à leur bord entre 20 et 50 personnes,

Stop à la criminalisation des personnes en mouvement

**LIBERTE POUR TOU·TE·S**

des milliers de personnes ont dû faire face à ces accusations. Le nombre de poursuites, selon les mêmes accusations, de personnes conduisant des voitures avec à leur bord des personnes migrantes et traversant les frontières, a aussi augmenté. En effet, la deuxième catégorie de population emprisonnée en Grèce est aujourd'hui composée de plus de 2000 personnes racisées qui sont accusées ou ont été reconnues coupables de délits relatifs à un soi-disant trafic.

### **Les procès en pratique à Lesbos**

Bien que la loi soit elle-même particulièrement rude, les procès dans lesquels des personnes migrantes sont reconnues coupables sont entachés de vices de procédures. Dans le cas des capitaines présumés de bateaux sur l'île grecque de Lesbos, les observations des procès ont permis de montrer que plusieurs des principes fondamentaux d'une justice équitable sont régulièrement bafoués. Par exemple, l'analyse de 48 dossiers en Grèce entre 2016 et 2019 a montré que la durée moyenne de tous ces procès était de 38 minutes et que tous les procès, sauf un, ont mené à une condamnation. Par ailleurs, l'analyse a permis de mettre en évidence l'absence d'une défense juridique appropriée, ainsi que d'un interprétariat. Étant donné que le suivi des procès et la mise en place de défenses juridiques spécialisées ont augmenté depuis 2019, les tribunaux instruisent dans certains cas ce qui semblent être des procès en bonne et due forme. Cependant, les violations des droits procéduraux continuent d'exister, y compris les renvois long et arbitraires répétés, le manque de vrais interprètes, l'introduction de témoignages clés sans qu'un contre-interrogatoire ne soit possible ou encore le rejet de bases juridiques invoquées pour l'acquittement comme le fait que les personnes à bord sont obligées de conduire les bateaux, afin de sauver les vies des personnes présentes à bord.

Stop à la criminalisation des personnes en mouvement

**LIBERTE POUR TOU·TE·S**

Tel a été le cas de M. H., reconnu coupable d'être un passeur et condamné à 142 ans d'emprisonnement. Il a été arrêté à la suite d'un naufrage durant lequel il a tenté de sauver la vie des personnes à bord. Malheureusement le bateau a chaviré et deux femmes sont mortes. Dans ce cas, ainsi que dans de nombreux autres, la violence systémique à laquelle M. H. a été confronté à travers le système pénal grec ne s'est pas limité strictement aux lois anti-passeurs, ni aux sanctions sévères déployées. Il a également dû subir le langage raciste et l'ignorance du corps judiciaire. Dans le procès en appel de M. H. qui s'est tenu le 9 janvier 2023 à la cour d'appel à composition mixte de Mytilène, le parquet a à peine relevé les faits pertinents dans l'affaire. À la place, les observateur·ice·s qui assistaient au procès ont pu entendre la procureur demander ouvertement à l'audience quelles étaient les raisons qui avaient poussées M. H. à se rendre en Grèce, alors qu'il aurait pu aller, selon son opinion, dans un autre pays en Afrique. Elle a aussi demandé pourquoi il n'était entré en Grèce via l'aéroport puisqu'il avait un passeport, démontrant par là sa mécompréhension complète (ou bien son ignorance volontaire) les exigences et les politiques européennes en terme de migrations et de visas.

M. H a été reconnu coupable dans son procès en appel, mais sa peine a été réduite à 37 ans et 20 jours d'emprisonnement après évaluation des circonstances atténuantes par le tribunal. Avec le système en Grèce, bien que les peines prononcées puissent être extrêmement longues, conformément aux directives du code pénal, il y a une limite au temps concret pendant lequel une personne peut être enfermée en prison, limite qui en général ne dépasse pas 8 ans. Après des calculs mathématiques complexes effectués à l'issue du procès en appel de M. H., il a été conclu qu'étant donné ces limites,

Stop à la criminalisation des personnes en mouvement

**LIBERTE POUR TOU·TE·S**

la réduction de son temps de peine et les deux années qu'il avait déjà passé à travailler en prison, il était éligible à la liberté conditionnelle anticipée.

Tout autant ravi·e·s que nous sommes que M. H. ait finalement été libéré de prison, il n'aurait jamais dû être condamné en tant que passeur, ni comme ayant causé la mort des personnes qu'il essayait en réalité de sauver. Nous ne pouvons pas reconnaître sa peine plus « courte » de 37 ans, ou bien sa sortie, comme une victoire tant que des personnes en mouvement risquent des sanctions pénales pour avoir simplement traversé les frontières.

Dans l'affaire de M. H. et de beaucoup d'autres comme lui, en particulier lorsqu'il y a des naufrages avec des victimes, les pratiques du complexe industriel répressif carcéral et judiciaire sont claires : puisque les garde-côtes, l'État grec ou l'Union Européenne ne peuvent pas être tenus pour responsables des naufrages, ni des morts, un bouc émissaire doit être créé, à qui l'on va attribuer la responsabilité de ces crimes et qui finira par être puni. D'autres exemples sont donné par l'affaire #Samos2 et #Paros3.

## **Conclusion**

Les campagnes législatives et politiques ont longtemps dépeint les réseaux de passeur·euse·s comme étant les responsables de l'exploitation et de la violence contre les personnes migrantes aux frontières européennes, à la place des politiques migratoires d'exclusion, qui rendent indispensable le fait de recourir à ces réseaux de passeur·euse·s pour traverser les frontières avant tout. Par exemple, l'un des objectifs déclarés de l'accord entre l'Union Européenne et la Turquie, signé en 2016, était de casser le modèle

Stop à la criminalisation des personnes en mouvement

**LIBERTE POUR TOU·TE·S**

économique des passeur·euse·s, alors que la véritable finalité et les conséquences de cet accord ont été de militariser toujours plus les frontières et d'endiguer les flux migratoires vers l'Europe, ce qui a conduit à des traversées encore plus précaires pour les personnes franchissant les frontières sans autorisation formelle. Il est clair que l'application actuelle des lois anti-passeurs ne protège pas les personnes migrantes, mais cause d'avantage de torts et punit les personnes en mouvement pour le simple fait de franchir une frontière. Le fait de présenter les personnes migrantes comme des passeur·euse·s, fait désormais partie intégrante de la gestion de la migration en Grèce. Il est absolument nécessaire que soient abolies ces politiques qui à la fois criminalisent les mouvement à travers les frontières et en même temps empêchent l'existence de routes sûres, afin d'éviter de nouvelles violences, morts et tortures des personnes en mouvement aux frontières de l'Europe.

Stop à la criminalisation des personnes en mouvement

**LIBERTE POUR TOU·TE·S**

**@50OUTOFMANY**

**@FREEHOMAYOUN**

**@FREEELHIBLU3**

**@CAPTAINSUPPORT**

**@FAC\_RESEARCH**

**@MATARIS\_SSC**

**@DE.CRIMINALIZE**

**@LEAVENOONEBEHIND2020**

**@ALMACOMMUNITYTHERAPIES**

Stop à la criminalisation des personnes en mouvement

**LIBERTE POUR TOU·TE·S**



Stop à la criminalisation des personnes en mouvement

**LIBERTE POUR TOU·TE·S**

# APPEL À DESSINER POUR LA JUSTICE

Si cela vous intéresse, vous pouvez faire des dessins, des bandes-dessinées, des zines ou bien de l'art vidéo, ou bien même n'importe quoi d'autre, contre la criminalisation des migrant·e·s, à partir des témoignages de cette brochure.

Si vous voulez accueillir ou (co)organiser un atelier ou une exposition Drawing for Justice (dessiner pour la justice), vous pouvez nous contacter.

E-mail : [drawing4justice@riseup.net](mailto:drawing4justice@riseup.net)

Stop à la criminalisation des personnes en mouvement

**LIBERTE POUR TOU·TE·S**

**STOP  
À LA  
CRIMINALISATION  
DES PERSONNES  
EN MOUVEMENT**

**#FREETHEBOYS  
#FREETHEMALL**